



Commission économique pour l'Afrique

Série de Documents d'Information

Nouvelles orientations des négociations dans le cadre de l'OMC : questions qui revêtent un intérêt pour les pays africains

Mondialisation et libéralisation générale des marchés : perspectives pour les exportations africaines

**No. 2
Janvier 1998**



Commission économique pour l'Afrique

Série de Documents d'Information

Nouvelles orientations des négociations dans le cadre de l'OMC : questions qui revêtent un intérêt pour les pays africains

Mondialisation et libéralisation générale des marchés : perspectives pour les exportations africaines

**No. 2
Janvier 1998**

Table des matières

I. Introduction	1
II. L'état des économies africaines et le contexte de l'économie mondiale	2
III. Intégration de l'Afrique dans le processus de libéralisation	4
IV. Conclusion	18
Bibliographies	22

Pour plus de renseignements sur cette publication et d'autres publications de la CEA, visitez le site web de la CEA : <http://www.un.org/depts/eca>.

ou adressez-vous au:

Le Directeur
Division de la coopération et de l'intégration régionale (DCIR)
Commission économique pour l'Afrique
B.P. 3001
Addis-Abeba, Ethiopia

Tel: (251-1) 51 72 00
Fax: (251-1) 51 44 16
E-mail: ecainfo@un.org

I. Introduction

1. En tant que continent lourdement tributaire de la production et de l'exportation de produits de base à l'état brut ou semi-transformé, l'Afrique n'a pas réussi à optimiser l'usage qu'elle pourrait faire de ces produits pour donner une impulsion à sa croissance économique. En effet, en l'absence de réformes structurelles et d'une politique de transformation, les produits de base n'ont pas pu contribuer de manière significative au développement de l'Afrique. Avec l'émergence d'un nouveau système commercial multilatéral, résultat du Cycle de l'Uruguay, l'Afrique est donc mal préparée pour participer aux règles et disciplines commerciales de ce système et risque ainsi d'en rester en marge à moins qu'elle ne redéfinisse rapidement sa politique de production et de commercialisation des produits de base.

2. Les structures de production et de commercialisation actuelles demeurent fragiles et manquent de flexibilité pour s'adapter au nouveau système commercial international. Ceci explique essentiellement pourquoi l'Afrique est de moins en moins compétitive et joue un rôle marginal dans le commerce international. Effectivement, l'Afrique a perdu une part importante de ses marchés traditionnels au cours de ces dernières années au profit notamment des pays asiatiques, et risque d'en perdre davantage si ce problème structurel ne s'inversait pas. Par ailleurs, les tendances actuelles de l'économie mondiale augurent d'une érosion rapide des préférences commerciales dont l'Afrique bénéficiait auprès de l'Union européenne qui reste son principal client.

3. Des réformes structurelles apportant des solutions à ces questions s'imposent donc. Il importe que des mesures pour ajuster les politiques économiques et commerciales soient prises et que des efforts soutenus soient déployés pour, d'une part, moderniser les systèmes et techniques de production, et d'autre part, élargir la base de production par une politique de diversification verticale et horizontale pour produire des biens de qualité et compétitifs et profiter ainsi des opportunités de marchés créées par le processus de libéralisation des échanges.

II. L'état des économies africaines et le contexte de l'économie mondiale

4. Avec la crise économique et sociale qui continue de frapper durement le continent depuis le début des années 80, les pays africains ont adopté, avec l'appui de la communauté internationale, des mesures visant à inverser la tendance au déclin socio-économique d'un grand nombre d'entre eux.

5. Les résultats varient certes d'un pays à un autre mais, dans l'ensemble, les sacrifices consentis par ces pays n'ont pas toujours produit les résultats escomptés du fait d'un certain nombre de facteurs dont les effets ont sapé les mesures prises en vue du redressement socio-économique du continent. On peut citer, entre autres, les coûts élevés des réformes structurelles et les difficiles mutations démocratiques, la forte dépendance des économies africaines à l'égard de l'exportation d'un petit nombre de produits primaires, l'absence d'un environnement macro-économique stable et favorable aux investissements, l'insuffisance de la main-d'oeuvre qualifiée, la faiblesse des moyens institutionnels et l'insuffisance de liaisons économiques inter-sectorielles pour appuyer de l'intérieur le processus de développement. On peut y ajouter un environnement international défavorable avec la détérioration des termes de l'échange, le poids du service de la dette et la stagnation/diminution des apports en ressources extérieures, et la faiblesse des investissements étrangers directs (IED).

6. C'est dans ce contexte de fragilité économique, politique et sociale que les pays africains se sont engagés dans les négociations du Cycle de l'Uruguay dont l'aboutissement, à Marrakech en 1994, est survenu à un moment où des paramètres tels que le développement du commerce mondial, la fluctuation des cours des matières premières et les apports en ressources extérieures sont appelés à jouer un rôle particulièrement important au niveau international.

7. Sur le plan du commerce international, on prévoit que le volume des échanges mondiaux va augmenter au taux annuel moyen de 5,8% au cours des années 90, contre 3,7% pendant les années 80. Il paraît utile de noter que cette croissance sera plus le fait des produits manufacturés et des services que des produits primaires qui constituent le gros des exportations africaines. Il faut également rappeler que les prix des produits primaires sont plus instables que ceux des articles manufacturés et qu'ils continuent de diminuer en valeur réelle depuis plusieurs décennies. L'analyse de ces données suscite des interrogations

sur l'avenir des produits de base, d'autant plus qu'ils constituent 90% des exportations du continent et qu'ils sont appelés à connaître une tendance à la baisse en volume et valeur dans les échanges mondiaux.

8. L'une des premières conséquences pour l'Afrique de l'entrée en vigueur des Accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sera la perte des préférences commerciales dont elle bénéficiait aussi bien dans le cadre du système généralisé de préférences (SGP) que celui de la Convention de Lomé. Etant donné que les Accords du Cycle de l'Uruguay prévoient une élimination ou de fortes réductions tarifaires, ceci se traduira manifestement par une perte des marges préférentielles accordées à l'Afrique. Autrement dit, les pays africains ne pourront plus être compétitifs et continueront ainsi de perdre leurs parts de marché pour les quelques produits d'exportation qui sont les principales sources de revenus dont ils disposent pour financer leurs programmes de développement. A titre d'exemple, les données disponibles montrent que lorsque les préférences accordées dans le cadre de la Convention de Lomé cesseront, l'Afrique aura à faire face à une érosion des marges préférentielles de l'ordre de 100% pour le café, les extraits du café et le cacao; 50% pour l'acide phosphorique; plus de 30% pour les produits dérivés du pétrole, les crustacés et le cuir; et plus de 20% pour le tabac.

9. Ce constat pessimiste est en quelque sorte le défi lancé à l'Afrique par les Accords du Cycle de l'Uruguay. Le contexte économique international actuel, tel que défini par ces accords, est marqué par la libéralisation et la mondialisation des marchés. La concurrence et la compétitivité seront les deux piliers du système. De ce fait, l'Afrique est condamnée à être productive et compétitive si elle souhaite tirer parti des perspectives commerciales ouvertes par la libéralisation et la mondialisation des marchés. Cela n'est possible qu'avec la transformation des structures économiques existantes. Ces dernières doivent évoluer vers une dépendance moindre par rapport aux exportations de quelques produits de base. L'Afrique doit oeuvrer pour une économie diversifiée et moins désarticulée, mais surtout caractérisée par des liaisons étroites entre les différents secteurs de l'économie. L'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale dépendra donc de sa capacité à réaliser cette transformation, surtout dans le domaine des produits de base.

III. Intégration de l'Afrique dans le processus de libéralisation

10. Dans la période suivant le Cycle de l'Uruguay, la tâche la plus impérieuse et la plus ardue pour les pays africains sera de faire face à l'évolution des marchés et de s'intégrer dans le système commercial mondial. Pour assurer une intégration et une participation plus complètes dans ce nouveau contexte international, il incombe aux pays africains de procéder aux ajustements requis par le processus d'intégration. En tant que pays tributaires des produits de base, ils doivent se donner les moyens de consolider les capacités économiques, techniques et humaines dont ils disposent pour participer pleinement au système commercial multilatéral. Cette consolidation passe par un ajustement des politiques économiques et commerciales qui tienne compte de la nouvelle donne internationale, une diversification des économies africaines, en particulier la diversification de la production et des débouchés des produits de base, et la compétitivité des économies africaines qui nécessite des systèmes productif et commercial efficaces.

A. Ajustements des politiques économiques et commerciales

A.1. Assainissement et stabilisation du cadre macro-économique

11. La libéralisation entraîne inévitablement la mise en place de politiques d'ajustement structurel adéquates. De ce fait, les pays africains devraient s'appesantir sur l'importance de la stabilité macro-économique et la nécessité de créer des conditions propices en mettant en place des politiques économiques et des mécanismes rationnels, efficaces et cohérents susceptibles de favoriser les domaines les plus cruciaux pour le développement économique du continent.

12. Dans cette perspective, il incombe aux pays africains de poursuivre les programmes de stabilisation macro-économiques visant à préserver ou rétablir la stabilité des prix et la croissance économique. Il importe également de libéraliser le régime des investissements, surtout des IED, et de mettre en place des réformes en matière de politique commerciale. Des investissements sont nécessaires pour développer l'infrastructure physique. Il y a lieu de développer les marchés financiers pour mobiliser et drainer l'épargne locale, par la promotion d'organismes de crédit et de financement. Un droit des affaires

innovateur, réaliste et simplifié, la mise en place d'un système judiciaire efficace et fiable, et une administration publique transparente et efficace constituent les questions sur lesquelles l'Afrique devrait se pencher si elle veut réussir son intégration dans le système multilatéral.

A.2. Création d'un environnement propice pour les petites et moyennes entreprises (PME) et les petites et moyennes industries (PMI)

13. De par sa nature même, le processus de libéralisation et de mondialisation des marchés entraîne l'expansion du secteur privé et l'internationalisation des entreprises - qu'elles soient grandes ou petites ou qu'elles soient industrielles ou commerciales - dans tous les pays, y compris en Afrique. D'ailleurs, depuis de nombreuses années tout le monde s'accorde à dire que l'entreprise est la pièce maîtresse d'une économie. En effet, elle est l'élément moteur de l'accumulation de capital, de la croissance, et, d'une manière générale, du développement. Par conséquent, l'environnement favorable à créer en Afrique est celui qui encourage l'esprit d'initiative et l'activité des entreprises. Des incitations spéciales sont à accorder aux entreprises industrielles ou commerciales, en particulier celles dont les activités sont orientées vers l'exportation. En somme, il y a lieu d'élaborer une politique cohérente de développement des entreprises.

◆ Formation d'entrepreneurs

14. Cette formation doit essentiellement mettre l'accent sur les petites et moyennes entreprises (PME), commerciales ou industrielles, qui représentent la grande majorité des entreprises. Il est dans l'intérêt de l'Afrique de se donner les moyens de former des entrepreneurs. Il ne suffit pas de vouloir faire du "business" mais il faut également avoir le sens des affaires et la capacité d'organisation et de gestion. Et cela s'apprend et s'améliore avec de l'expérience. La formation d'entrepreneurs peut être, par conséquent, considérée comme un élément très important d'une stratégie de développement des entreprises.

◆ Coopération entre entreprises/institutions

15. Il est admis que les PME ont une adaptabilité, une souplesse et une capacité d'innovation supérieure à celle des grandes entreprises. En plus de cela, si les PME sont encouragées à travailler ensemble dans un cadre de coopération avec d'autres entreprises - grandes ou petites - elles peuvent acquérir d'autres connaissances qui leur permettraient de devenir par exemple des fournisseurs

spécialisés de biens et services et de réaliser des économies d'échelle.

16. D'ailleurs, toute coopération entre entreprises est à encourager et à soutenir. Il est nécessaire de coopérer verticalement avec les fournisseurs et les clients et horizontalement avec d'autres entreprises, y compris les concurrents. Les relations inter-industrielles sont aussi à promouvoir. L'existence de ce genre de coopération élargie permet manifestement aux entreprises de faire des choix plus rentables. L'expérience des pays développés montre que ce genre de coopération joue un rôle crucial dans l'innovation et l'abaissement des coûts. En effet, l'interaction et la communication entre différents agents (universités, centres de recherche, laboratoires, entreprises nationales ou transnationales, fournisseurs, consommateurs, etc.) ayant des capacités, contacts et expériences différents ainsi que des activités complémentaires, est une source majeure de créativité, d'innovation et d'acquisition de connaissances. Les pouvoirs publics devraient donc favoriser toute collaboration entre entreprises et institutions en y mettant leur apport. Par exemple, ils peuvent aider dans la promotion de la recherche et développement (R&D) et la commercialisation des résultats de la R&D, faciliter le transfert de technologies, aider à la formation d'alliances stratégiques entre entreprises nationales et internationales, à la conclusion d'accords de collaboration, de sous-traitance, de partenariats technologiques avec la participation de centres de recherche et d'autres organismes pertinents.

◆ Accès au crédit et au capital

17. L'accès au crédit et au capital est important, surtout pour les PME, car les institutions financières ont tendance à favoriser les grandes entreprises au détriment des petites qui présentent plus de risques. Par ailleurs, les PME ne sont pas toujours suffisamment informées des procédures à suivre pour emprunter auprès du secteur financier formel. Pour surmonter cette difficulté, des pays asiatiques ont mis en place une formule qui a réussi. C'est la création des établissements de crédit propres aux PME, où des garanties sont données aux banques commerciales accordant des prêts. En Afrique, des initiatives appuyées par la communauté internationale pour aider les entreprises ont eu lieu. Ainsi la Société financière internationale (SFI), filiale de la banque mondiale, consent des prêts et contribue au financement du capital des PME. Plusieurs organismes des pays développés font de même dans le cadre d'accord de partenariat. Il existe également un certain nombre de prêts "occultes" aux PME intégrés à d'autres projets. Cependant, on ne dispose pas d'information précise sur le bénéfice que les PME ont pu tirer de cet appui. Donc avec l'assistance des institutions financières, des organisations internationales appropriées et des pays

développés, les pays africains devraient œuvrer pour mettre en place un système régional ou sous-régional bien conçu pour canaliser l'assistance technique et les services d'appui pour développer les capacités des PME, y compris dans le domaine du financement.

◆ Accès aux services d'appui

18. Il y a des services d'appui que les PME n'utilisent pas ou utilisent très peu, soit par ce qu'elles ne les connaissent pas assez ou pas du tout, soit par ce que les services n'existent pas sur le marché. Ces services qui font souvent défaut aux entreprises africaines portent sur les domaines tels que l'exécution de projets, le développement de produits, la commercialisation, la conception technique, le contrôle de qualité, les essais en laboratoires, la finition, l'emballage, la promotion, la comptabilité, les assurances, les opérations bancaires, les questions juridiques, les services après vente, l'entretien et la location de matériel, la gestion des données, les logiciels et les transports. Pourtant, ces services sont d'une importance majeure compte tenu des normes de plus en plus sophistiquées et contraignantes appliquées par les marchés mondiaux. Pour que l'Afrique participe au processus de l'OMC, ses entreprises sont tenues de se conformer à ces normes. Bien que l'on ne s'attende pas à ce que les pouvoirs publics fournissent eux-mêmes ces services - étant donné que ceux-ci relèvent de sociétés et entreprises spécialisées - par contre, ils peuvent encourager et favoriser l'offre de services par des mesures d'incitations fiscales, par de l'aide financière, par la mise en place de centres de prestations de services ou de centres de formation de personnel pour la fourniture de ces services.

◆ Structuration des activités du secteur informel

19. Les entreprises qui fonctionnent hors du cadre réglementaire officiel contribuent de manière significative au développement économique. D'après les estimations du BIT, le secteur informel représente environ 50% de la population active et 20% du PIB dans de nombreux pays africains. Indéniablement, ce secteur prospère en raison de sa flexibilité et de sa capacité à s'ajuster aux mécanismes du marché. On y entre et sort sans contrainte. Bien qu'il soit un "terrain" de prédilection pour les entrepreneurs, l'infrastructure et les services d'appui lui font souvent défaut parce qu'il n'est pas reconnu officiellement. C'est également un secteur dont les activités échappent à la comptabilité nationale. Il est difficile de connaître avec précision sa contribution ou même ses effets néfastes à l'économie entière pour envisager des mesures adéquates. Donc, il y a lieu de faciliter la structuration de ce secteur pour d'une part rétablir les règles de

la concurrence dans l'ensemble de l'économie, et d'autre part identifier les domaines dans lesquels les entrepreneurs de ce secteur pourraient être assistés.

20. Parmi les mesures à prendre, on pourrait envisager la mise en place d'un cadre juridique réaliste pour aider les entrepreneurs de ce secteur à se structurer, la possibilité d'abaisser les coûts liés au respect de la réglementation et aux services d'appui, et un encouragement officiel à donner aux entrepreneurs informels pour qu'ils renforcent leurs liens avec les marchés et institutions du secteur structuré de manière à ce que, progressivement, ils soient amenés à régulariser leurs activités. Il est également nécessaire de prendre des mesures qui réduisent ou éliminent les restrictions à l'octroi de licences et les restrictions quantitatives, les taux de taxation élevés et excessivement différenciés, les taxes à l'exportation ainsi que les prescriptions et formalités bureaucratiques trop contraignantes. L'autre effet induit de la structuration des activités du secteur informel serait la promotion des femmes entrepreneurs, en ce sens qu'il y a un bon nombre d'agents féminins qui opèrent dans ce secteur.

B. La question de la diversification

21. Il faudrait peut-être rappeler que la question de la diversification revêt une grande importance compte tenu des éléments suivants qui sont spécifiques à l'Afrique:

- La gamme réduite des produits d'exportation;
- Plus de la moitié des pays africains dépendent à 95% de trois produits pour leurs recettes d'exportation, avec parfois une dépendance à 100% sur un seul produit pour certains pays telle que la Libye (voir le tableau en encadré sur la dépendance des pays africains à l'égard des produits de base);
- La baisse continue de la part des produits primaires dans le commerce mondial pour les années à venir; et
- La persistance des principaux obstacles d'ordre structurel, par ailleurs aggravés par l'absence de politiques économiques et commerciales harmonisées et un retard technologique.

22. Dans cette perspective, le besoin pour les pays africains de diversifier leurs économies devient incontestable. C'est la raison pour laquelle, la nécessité d'une

diversification des produits de base, à la fois en termes de produits et de marchés, est admise par tous, ce d'autant plus que les exportations de ces produits sont stagnantes et n'offrent guère de signes de reprise pour la plupart. Il importe cependant de considérer cette diversification comme une activité à intégrer aux perspectives de développement à long terme de ces pays.

23. La transformation des produits de base, loin d'être une panacée, peut néanmoins jouer un rôle important pour promouvoir la diversification de l'économie dans son ensemble. En effet, la diversification de la production et des exportations des produits de base est le moyen le plus efficace de protéger une économie de l'impact des fluctuations majeures que subissent les cours des produits de base ainsi que de la détérioration des termes de l'échange.

24. La diversification devrait permettre:

- De réduire la dépendance excessive des économies africaines vis-à-vis des produits de base en nombre trop restreint, en étalant les risques sur une gamme plus large de produits, ce qui suppose qu'on assure la promotion et la mise en valeur de produits autres que traditionnels; et
- D'élargir la gamme des utilisations des produits de base en les soumettant à des opérations de transformation, créant ainsi des passerelles entre le secteur primaire (produits de base) et le secteur secondaire (manufacturier) pour la fabrication de produits intermédiaires et de produits finis, en vue de favoriser une industrialisation endogène servant à la fois la consommation locale et la nécessité d'accroître la valeur ajoutée des exportations.

25. Cependant, l'élargissement de la gamme des produits ou de leurs utilisations pourrait être limité en raison des multiples facteurs défavorables auxquels le continent doit faire face. Entre autres facteurs limitatifs, on peut citer:

- La faiblesse de la base technique du secteur africain des produits de base en général, et de l'agriculture en particulier;
- L'insuffisance marquée des apports de ressources au secteur des produits de base qui se trouve véritablement asphyxié par le manque de facteurs productifs; et
- Le manque d'interactions entre le secteur primaire (des produits de base) et le secteur manufacturier.

26. En dépit de ces difficultés, toutes les études menées sur les perspectives de développement de l'Afrique s'accordent à reconnaître que la diversification est un enjeu important pour les pays africains et qu'elle doit nécessairement faire partie intégrante de toute stratégie de redressement économique et de croissance.

27. Dans le contexte économique actuel marqué par la libéralisation et la mondialisation, la mise en oeuvre efficace de tout programme ou projet de diversification de la production exige, incontestablement, la mise en place d'un cadre de politique générale bien conçu et cohérent qui donne confiance aux milieux d'affaires et aux investisseurs, qui encourage la mobilisation de l'épargne et qui facilite l'ajustement structurel. Il faut également un cadre institutionnel, juridique et commercial qui définisse les conditions du marché pour les échanges commerciaux. A cet égard, les mesures spécifiques suivantes peuvent être envisagées pour aider à identifier et exploiter les possibilités de diversification.

28. Tout d'abord, toute politique de diversification requiert des investissements massifs. Une bonne orientation macro-économique et la stabilité politique sont indispensables pour attirer des investissements dans des activités visant la diversification de la production et des exportations. Les pays africains sont donc appelés à promouvoir un environnement favorable et attractif à l'investissement local et étranger. Certes, la compression des dépenses publiques a empêché les pays africains d'investir dans les infrastructures physiques, institutionnelles, scientifiques et technologiques de base mais il y a nécessité de trouver des solutions à ces problèmes qui bloquent aussi bien les entreprises locales qu'étrangères, y compris les IED.

29. Etant donné que les IED fournissent, non seulement les capitaux nécessaires, mais surtout la technologie et l'accès à de nouveaux marchés, les pays africains devraient mettre un accent particulier sur le développement des infrastructures physiques reconnu, par ailleurs, comme un élément clé pour la réussite de toutes politiques visant la transformation des économies africaines.

30. Pareillement, des mesures visant le renforcement des capacités techniques et technologiques de l'Afrique devraient être prises. Il est indéniable que les pays africains disposent déjà de politiques et d'institutions scientifiques et technologiques. Mais elles sont, pour la plupart, mal adaptées et répondent mal aux besoins de la libéralisation et de la globalisation des marchés. Les politiques scientifiques et technologiques ne devraient pas être axées exclusivement sur les

activités des centres de recherche scientifique, car l'innovation technique ou technologique n'est pas toujours le fruit de la recherche scientifique. Une amélioration progressive des performances techniques, une meilleure conception des produits ou simplement l'apprentissage du mode de production d'un produit peuvent déclencher une innovation technologique. De ce fait, il existe un vaste réseau d'agents qui, en plus des centres de recherche, influent directement ou indirectement sur l'innovation technologique. Par conséquent, toutes mesures visant le développement des technologies et l'innovation technologique, devraient être à même de mettre un accent particulier sur les facteurs et les orientations qui influent sur l'acquisition et la diffusion de la technologie. Il serait donc important de mettre en place un système qui crée et facilite des liaisons étroites entre ces différents acteurs intervenant dans l'acquisition et la diffusion de technologie. L'interaction entre tous ces agents qui peuvent être les chercheurs, les scientifiques, les entreprises nationales et des agents étrangers, y compris les investisseurs étrangers, peut soutenir le renforcement des capacités technologiques de l'Afrique qui est une condition sine qua non pour la réussite de la diversification.

31. Les capacités humaines devraient être développées par des réformes appropriées des programmes d'éducation, de recherche, et de formation. Il est également nécessaire que les capacités institutionnelles soient soutenues par le renforcement des centres de recherche et de commerce. A cet égard, il serait possible de s'inspirer de l'expérience de l'Asie du sud-est où l'éducation à tous les niveaux et la formation ont bénéficié d'une attention soutenue de la part des pouvoirs publics. Des investissements, tant publics que privés, ont été orientés vers la création d'instituts techniques et d'écoles professionnelles. Par un système d'incitations fiscales et de prélèvements, les entreprises locales ont été encouragées à dispenser des formations internes. Cet exemple asiatique montre que le renforcement des possibilités d'apprentissage des producteurs locaux est indispensable pour un développement soutenu en général, et une diversification réussie en particulier.

32. La diversification a également besoin de sources de financement sûres et stables. En raison de l'insuffisance du système de crédit ou autres dysfonctionnements du marché financier, la mise en place d'un mécanisme pouvant garantir des fonds pour la réussite des activités de diversification s'impose. A cet égard, on peut citer l'exemple de certains pays qui ont créé des fonds nationaux de diversification alimentés par des taxes perçues sur les exportations des principaux produits. Egalement, il y a eu l'exemple du fonds international producteurs/consommateurs créé dans le cadre d'un des premiers

accords sur le café et financé par des prélèvements à l'exportation et/ou importation. A l'instar de ces deux exemples, les pays africains peuvent se doter d'un ou de plusieurs mécanisme(s) similaire(s) dont l'objectif singulier serait le financement de la diversification. L'Afrique pourrait même envisager un programme régional avec des volets sous-régionaux et des champs d'application nationaux. L'idée de taxes sur les exportations peut remettre en cause la compétitivité du/des produit(s) en question, mais il y a lieu de chercher des formules plus idoines. Les institutions financières multilatérales et la communauté internationale pourraient contribuer à la mise en place de ce fonds régional et à son financement pour que l'Afrique soit dotée d'un cadre institutionnel permettant à ses pays membres de suivre une stratégie de diversification active.

33. Par ailleurs, comme il a été souligné aux paragraphes 13 à 19, le secteur privé devrait être soutenu. Plus particulièrement, il doit être encouragé dans la recherche de nouveaux créneaux. Le succès de la diversification semble ainsi dépendre de la capacité mise à la disposition des producteurs et exportateurs de produits de base pour leur permettre d'identifier et d'exploiter les possibilités de diversification, à savoir les nouveaux créneaux pour lesquels ils pourraient avoir un avantage comparatif. En raison de l'insuffisance des moyens dont elles disposent, les entreprises, aussi efficaces soient elles, manquent du savoir-faire nécessaire pour exploiter de nouveaux débouchés commerciaux. Surtout dans les pays africains, cette situation est aggravée par les problèmes d'infrastructure et d'appui institutionnel. C'est pourquoi, une bonne information commerciale sur la production, les marchés, l'évolution de la demande, les techniques de production, de transformation et de commercialisation devient indispensable. A cet égard, on peut envisager une coopération au niveau du continent pour l'accès à l'information pour assister les producteurs et exportateurs de produit de base à saisir les nouvelles possibilités commerciales dans le secteur des produits de base traditionnels tout en leur permettant de se lancer dans la production et l'exportation de produits non traditionnels.

34. La diversification peut également être encouragée par un engagement plus actif dans la recherche et le développement (R&D). Si on prend l'exemple des producteurs agricoles, bien souvent ils hésitent à remplacer une culture qui leur est familière par une nouvelle. Ceci est valable pour tout entrepreneur. L'innovation comporte des risques. Et d'aucuns hésiteraient naturellement à s'y lancer faute d'anticiper ses conséquences. Pour inciter à l'innovation, il faudra, entre autres, développer la recherche et fournir en même temps une infrastructure et des services de vulgarisation. La mise en place d'un cadre

réglementaire qui procure un bon accès au crédit et l'approvisionnement en intrants sont également nécessaires.

35. Enfin, les pays africains devront, dans leurs efforts de diversification, prendre en considération la dimension sous-régionale et régionale pour d'une part éviter les situations d'offre excédentaire et d'autre part favoriser des projets intégrés de coopération sous-régionale en matière de diversification. A cet égard, il serait justifié d'illustrer l'importance de cette dimension régionale par l'exemple de TECHNONET Asie, lancé au début des années 70, par 12 pays d'Asie et du Pacifique. TECHNONET Asie, financé par des donateurs internationaux et bilatéraux, est issu de divers projets de développement des PME et comprend essentiellement des organismes d'appui aux PME. Ses programmes portent sur quatre grands secteurs à savoir: la diffusion de l'information industrielle, la fourniture de services de vulgarisation industrielle, la facilitation du transfert ou de la mise en commun de technologie et la promotion des entreprises et des entrepreneurs locaux. Avec son approche multidimensionnelle, cette initiative asiatique, qui a manifestement contribué au miracle asiatique dont on parle tant, a permis d'améliorer l'accès des PME à l'information, à la technologie, aux moyens de financement, aux connaissances et aux compétences techniques.

C. La question de la compétitivité

36. Face à la mondialisation et à la libéralisation, la recherche de compétitivité qui semblait, jusqu'à une période récente, ne concerner que les pays industrialisés engagés dans une lutte commerciale de tous les instants, s'impose de plus en plus à l'Afrique comme une nécessité, à défaut d'être un objectif. La convergence de cette double évolution place les pays africains dans une situation où ils devront se considérer, plus que par le passé, comme des acteurs du commerce international. Cette considération les condamne à raisonner, de plus en plus, en termes de compétitivité et à renforcer et améliorer leur capacité concurrentielle tant sur les marchés sous-régionaux qu'internationaux.

37. En effet, dès l'instant où des produits d'origine locale sont confrontés, sur le marché intérieur ou à l'exportation, à des produits étrangers, se pose le problème de leur compétitivité. Refuser de s'inscrire dans une telle relation de compétition signifierait accepter de vivre de façon autarcique, ce qui est inconcevable dans la nouvelle économie mondiale régie par les règles découlant des Accords du Cycle de l'Uruguay.

38. La quasi-totalité des pays d'Afrique sub-saharienne se trouvent aujourd'hui confrontés à des problèmes de compétitivité qui expliquent la perte progressive de leurs parts de marché enregistrées depuis 30 ans dans les échanges internationaux. De ce fait, ils risquent de se trouver exclus d'une participation pleine et entière au système commercial international, avec toutes les conséquences préjudiciables découlant d'une marginalisation plus poussée. Pour se faire une place dans le système de production mondial, les pays africains devront déployer de gros efforts d'ajustement, avec des coûts de transition qui vont être particulièrement élevés pour certains d'entre eux, afin de développer des systèmes de production et de commercialisation efficaces pour soutenir la concurrence dans le commerce mondial.

39. Comme il a été suffisamment souligné dans les paragraphes précédents, les entreprises africaines font face à un certain nombre d'obstacles, parfois indépendants de leur volonté, qui les empêchent de participer pleinement au mouvement de libéralisation et de mondialisation et d'en tirer profit. En effet, pour avoir travaillé si longtemps sur des marchés locaux étroits et avec des rentabilités faibles, elles n'ont pas pu renouveler leurs équipements au rythme de leurs concurrents des autres pays qui se sont dotés des moyens adéquats. Il y a aussi l'obstacle relatif à la difficulté de pouvoir suivre, encore moins anticiper, de façon fine les évolutions de la demande sur les grands marchés internationaux. Il convient de rappeler également que la production africaine est généralement peu flexible. Quand bien même elle le serait, les difficultés en matière d'infrastructure pénaliseraient toute activité qui tenterait de coller de plus près à la demande, notamment dans des branches telles que l'agro-alimentaire et le textile.

40. On tend à sous-estimer que la compétitivité des entreprises en Afrique est également pénalisée par les règles du jeu international qui, à l'examen, s'avèrent bien peu propices à faciliter la progression des pays africains dans cette course de fond qu'est la concurrence internationale. Du reste, la position de ces pays est fragilisée davantage par leur faible capacité d'influencer le rythme et l'orientation des stratégies et politiques générales, alors qu'ils sont devenus plus vulnérables devant les décisions de politique économique prises par les grands pays développés.

41. Au vu de ce qui précède, il convient d'adopter une démarche à long terme dans la recherche d'une meilleure compétitivité. Car c'est par un patient effort de formation - mais une formation adaptée aux besoins de l'économie et des entreprises -, d'imprégnation à la connaissance de l'entreprise, de son

environnement et de son fonctionnement que se gagneront les points de compétitivité qui permettront, un jour, aux entreprises africaines d'affronter la concurrence internationale avec les atouts qui permettent de gagner.

42. On peut, dans cette perspective, suggérer quelques voies à privilégier pour améliorer la compétitivité des entreprises africaines. Tout d'abord, il est nécessaire de rappeler le fait que la compétitivité des entreprises en Afrique implique un profond changement du rôle de l'Etat et de ses relations avec les entreprises. Des réflexions, qui s'inspirent souvent de la comparaison entre le rôle de l'Etat dans certains pays d'Asie du Sud-Est et celui qu'il joue actuellement en Afrique, conduisent à préconiser des orientations qui devraient faire de l'Etat africain un allié des entreprises dans leur combat pour la compétitivité. En Asie, les Etats se sont vigoureusement engagés aux côtés des entreprises. Par exemple, des questionnaires sont utilisés en Chine pour déterminer de manière précise les besoins des entreprises dans le but de les assister et d'en faire des entreprises compétitives. Selon P. JUDET, auteur de l'ouvrage "Dynamismes industriels asiatiques : quels enseignements pour l'Afrique", la politique industrielle dans ces pays a consisté, non seulement à choisir les secteurs "vainqueurs", mais aussi dans certains cas, à "fabriquer des vainqueurs" en choisissant et en aidant les entreprises chargées de mettre en oeuvre les projets prioritaires.

43. L'amélioration de la compétitivité des entreprises africaines passe par une politique d'innovation technologique et de formation. En effet, la productivité d'une entreprise dépend essentiellement de la base technologique dont elle dispose et de la disponibilité de savoir-faire ou de main-d'oeuvre qualifiée. De ce fait, toute politique visant la compétitivité africaine devrait mettre l'accent sur le transfert technologique et le développement des ressources humaines.

44. La mauvaise qualité des infrastructures et le manque de compétences font que les coûts intermédiaires (financiers, commerciaux, de transport, de transit etc.) sont très largement supérieurs en Afrique à ceux des pays d'Asie comparables. De ce fait, la mise en place d'une bonne infrastructure permet par exemple de réduire les coûts d'acheminement et d'expédition. De la même manière, tout investissement en ressource humaine permet d'aboutir, à moyen et long termes, à des réductions de coûts non négligeables. Par conséquent, malgré la compression des dépenses publiques évoquée au paragraphe 28, il importe de mettre l'accent sur le développement des infrastructures physiques et des ressources humaines pour améliorer la compétitivité de l'Afrique. Il est à noter, par ailleurs, que l'existence d'une bonne infrastructure et la disponibilité de

ressources humaines qualifiées sont des conditions sine qua non pour l'amélioration de la capacité de l'Afrique à attirer les investissements privés locaux et étrangers.

45. Il faudrait toutefois souligner que le développement des capacités économiques, techniques et humaines n'est pas suffisant en soi. Il doit être accompagné et soutenu par une bonne gestion macro et micro-économique, traitée aux paragraphes 11 et 12, pour consolider la compétitivité africaine.

46. Les exemples connus de stratégies mises en oeuvre avec l'appui des Etats qui ont permis à des pays du Tiers-Monde de s'imposer sur le marché international sont nombreux. A titre d'illustration, prenons celui du contreplaqué indonésien. En 1977, les exportations indonésiennes pour ce produit étaient de 18 000 m³, inférieures à celles de la Côte-d'Ivoire. Mais en 1986, elles s'élevaient à 4,7 millions m³, comparés à 30 000 m³ pour la Côte-d'Ivoire.

47. La compétitivité de l'industrie de contreplaqué de l'Indonésie, qui se place actuellement parmi les premiers exportateurs mondiaux, est à l'évidence incontestable. Derrière cette réussite spectaculaire, on trouve certes certains avantages comparatifs (densité des grumes déroulables dans les forêts du pays, forêts à proximité des sites portuaires) mais surtout, une véritable politique définie par l'Etat (interdiction d'exportation des grumes, système de primes incitatives pour les exportations sur les marchés difficiles, organisation du secteur d'exportation du bois etc.).

48. La part de marché, qui exprime la capacité d'une entreprise à produire "moins cher" mais aussi à produire "plus" et éventuellement à produire "mieux", constitue l'indicateur privilégié de représentation de la compétitivité. Il est par conséquent capital de mettre en place des stratégies visant à agir sur ces trois composantes de la notion de compétitivité qui se réfère: au prix de revient qui découle de la structure des coûts et des coûts des facteurs, au volume qui correspond à la capacité de production et à la qualité qui renvoie aux caractéristiques intrinsèques du produit et aux conditions de sa mise en marché. Il ne faut pas perdre de vue que l'amélioration de la compétitivité résulte également d'une bonne organisation des circuits de commercialisation et de l'amélioration de l'environnement national et international.

49. De tous les facteurs constituant des éléments qui, d'une manière ou d'une autre, affectent la compétitivité d'un produit, la "compétitivité-volume" apparaît comme essentielle. En effet, c'est par les volumes que peuvent s'acquérir et se

conserver les positions sur le marché international. A cet égard, il devient important de disposer de la capacité à "faire du tonnage". Pour cela, il serait utile de rappeler l'importance pour les pays africains de disposer d'infrastructures technologiques appropriées, ce d'autant plus que les normes de qualité drastiques exigées par les pays du Nord pour les importations ne peuvent être atteintes qu'avec des équipements de plus en plus sophistiqués, utilisés par des personnels bien formés et suffisamment imprégnés des techniques de gestion de l'entreprise moderne.

50. La compétitivité de l'Afrique dépendra aussi de la politique de la concurrence qui n'est pas, en soi, un problème nouveau. Toutefois, dans les circonstances actuelles, elle a pris des dimensions et une importance nouvelles pour la stabilité du système économique international et la répartition des avantages découlant de l'expansion du commerce mondial. La mondialisation croissante de l'activité économique et le rôle des sociétés transnationales dans ce phénomène ont remis au premier plan la question des règles du jeu du commerce international. Il est impératif, dans le cadre des Accords du Cycle de l'Uruguay, que les principes et règles convenus au niveau international pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives, s'appliquent de manière équitable.

51. Enfin, les pays africains devraient explorer toutes les autres possibilités qui pourraient contrebalancer les effets négatifs des Accords du Cycle de l'Uruguay sur leurs économies. Par exemple, la Convention de Lomé reconnaît que des amendements peuvent être apportés à ses dispositions pertinentes, au cas où des mesures en rapport avec la libéralisation générale des échanges conduiraient à une perte de compétitivité des produits des Etats ACP sur le marché de l'Union européenne. Dans de tels cas, les parties contractantes de la Convention de Lomé peuvent envisager des mesures spécifiques et appropriées qui peuvent sauvegarder les intérêts des Etats ACP concernés. Toutefois, il faut avoir à l'esprit que ce genre de mesures ne peut être que ponctuel et à court terme. L'Afrique ne peut plus espérer tirer un quelconque avantage de la Convention de Lomé. Depuis la signature de Lomé I en 1975 jusqu'à l'actuelle Lomé IV qui prendra fin en février de l'an 2000, les résultats des conventions successives ne semblent pas avoir été concluants pour redonner de nouveaux espoirs. Avec la nouvelle réalité qui est celle du Cycle de l'Uruguay, les pays africains devraient se pencher sérieusement sur les règles qui vont régir les futurs échanges internationaux afin de procéder à des choix politiques et économiques appropriés.

IV. Conclusion

52. Le phénomène de libéralisation et de mondialisation est en train de modeler un système nouveau de relations économiques internationales, de plus en plus dominé par la structure changeante des investissements, de la production et du commerce, l'envergure mondiale des questions financières et le rôle central de la technologie. Les pays africains devront s'employer à renforcer la compétitivité de leurs entreprises en adoptant des politiques macro-économiques cohérentes, bien conçues et stables et en prenant des mesures qui visent à promouvoir le développement des infrastructures physiques et des entreprises. Ces dernières devraient être encouragées à moderniser leurs activités, à utiliser de nouvelles techniques, et à améliorer la qualité et la conception des produits pour leur donner une plus forte valeur ajoutée. Elles devraient également avoir un accès facile à l'information sur la production et les marchés, aux investissements et aux crédits commerciaux, à la technologie, à une main d'oeuvre bien formée, et aux réseaux de commercialisation. Dans ce contexte, la création d'un environnement propice à l'éclosion d'un secteur privé dynamique et l'accès à la technologie de pointe joueront un rôle fondamental pour l'intégration de l'Afrique dans le système multilatéral.

**Degré de dépendance des pays africains à l'égard des produits de base
pour leurs recettes d'exportation (en %)**

PAYS	Un produit	Deux produits	Trois produits
Algérie	72	98	98
Angola	83	87	99
Béni	35	63	84
Botswana	78	87	95
Burkina Faso	48	63	75
Burundi	87	91	92
Cameroun	38	61	81
Cap Vert	65	81	97
République centrafricaine	33	64	87
Comores	56	86	87
Congo	91	96	99
République démocratique du Congo (ancien Zaïre)	58	77	95
Côte d'Ivoire	35	58	69
Égypte	61	81	85
Éthiopie	66	88	96
Gabon	82	88	96
Ghana	59	83	91
Guinée	-	91	99
Guinée-Bissau	29	53	66

PAYS	Un produit	Deux produits	Trois produits
Guinée équatoriale	54	95	100
Kenya	30	54	75
Libéria	64	81	88
Libye	100	-	-
Madagascar	39	56	69
Malawi	55	75	84
Mali	57	96	98
Maurice	65	67	70
Mauritanie	45	87	98
Maroc	23	33	42
Mozambique	27	43	52
Niger	85	97	98
Nigéria	96	99	99
Rwanda	73	85	97
Sao Tomé et-Principe	61	70	-
Sénégal	32	52	62
Seychelles	69	80	86
Sierra Leone	32	49	62
Somalie	76	86	96
Soudan	42	56	68
Swaziland	39	52	54
Tanzanie	40	53	61
Tchad	29	87	96

PAYS	Un produit	Deux produits	Trois produits
Togo	47	60	72
Tunisie	41	45	47
Ouganda	95	97	98
Zambie	98	99	99
Zimbabwe	20	27	31

Source: Tableau préparé à partir de données tirées des documents: "Les problèmes du secteur primaire africain: vers une solution", Nations Unies, 1990; et "Annuaire des produits de base", CNUCED, 1995.

Bibliographies

1. "Rapport du Secrétaire général de la CNUCED à la neuvième session de la Conférence"; Midrand, Afrique du Sud, 2 janvier 1996 (TD/366)
2. "International commodity prices, macroeconomic performances and politics in Sub-Saharan Africa" Angus Deaton and Ron Miller in *Journal of African Economies*, Volume 5, Number 3
3. "Africa's commodity problems: Towards a solution" United Nations, 1990
4. "Commodity Yearbook" UNCTAD, 1995
5. "Dynamismes industriels asiatiques: quels enseignements pour l'Afrique" Pierre Judet, 1982
6. "Rapport de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base" CNUCED, 17-21 novembre 1997, Genève
7. "Efficacité des nouveaux instruments du marché et leur utilité pour les pays tributaires de produits de base: gestion des risques et financement avec garantie" CNUCED, 24 février 1998 (TD/B/COM.1/EM.5/2)
8. "Potential for vertical diversification of industrial production in Africa", UNIDO, 1995
9. "Competition, competitiveness and development in African countries"; ECA/ESPD/EXP/WTO2/2, 1998
10. "The Uruguay Round Agreements: Impact on Developing Countries" Raed Safadi, OECD/WTO, Geneva, Switzerland, 1996
11. "The impact of the Uruguay Round on Africa" Peter Harold, World Bank, 1995
12. "Strengthening the participation of developing countries in world trade and the multilateral system" UNCTAD, 1996

13. "Participation of developing countries in world trade: overview of major trends and underlying factors" WTO, 1996 (WT/COMTD/W/15)
14. La percée industrielle du Tiers Monde, Warner Cadet, éditions Silex, 1987
15. "La compétitivité des entreprises en Afrique", J.P. Babier in "l'Afrique subsaharienne" SGDN, La documentation française, 1994.